



Rapport budgétaire

BP 2017

Conseil municipal

du 15 décembre 2016

VIE
MUNICIPALE

Reims.fr

Sommaire

Ière partie – Un budget 2017 caractérisé par la création de la communauté urbaine du Grand Reims et la poursuite du plan de mandat	4
I. Les principales conséquences de la création de la communauté urbaine sur le budget primitif 2017 de la ville de Reims.....	5
II. Avec une nouvelle ponction de l'Etat sur la DGF, une maîtrise d'autant plus nécessaire des dépenses de fonctionnement	9
III. Le choix renouvelé d'un haut niveau d'investissement	10
IV. Une préservation de l'épargne de la collectivité et une baisse de son endettement	12
IIème partie – Les recettes de fonctionnement.....	15
I. Chapitre 013 – Les atténuations de charges	16
II. Chapitre 70 – Les produits des services, du domaine et ventes diverses.....	16
III. Chapitre 73 – Les impôts et taxes.....	19
IV. Chapitre 74 – Les dotations et participations	21
V. Chapitre 75 - Les autres produits de gestion courante	24
VI. Chapitre 76 – Les produits financiers.....	25
VII. Chapitre 77 – Les produits exceptionnels	25
VIII. Chapitre 78 – Les reprises sur amortissements et provisions.....	26
IIIème partie – Les dépenses de fonctionnement.....	27
I. Chapitre 011 - Les charges à caractère général.....	28
II. Chapitre 012 – Les charges de personnel et frais assimilés.....	30
III. Chapitre 014 - Les atténuations de produits	32
IV. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	32
V. Chapitre 656 - Les frais de fonctionnement aux groupes d'élus	34
VI. Chapitre 66 – Les charges financières.....	35
VII. Chapitre 67 – Les charges exceptionnelles	35
VIII. Chapitre 68 – Les dotations aux provisions	36

IVème partie – Les recettes d’investissement	37
I. Chapitre 13 – Les subventions d’investissement	37
II. Chapitre 16 – Les emprunts et dettes assimilées	38
III. Chapitre 10 – Les dotations et fonds divers	38
IV. Chapitre 024 – Les cessions immobilières.....	39
V. Chapitre 45. – Les opérations pour comptes de tiers.....	39
VI. Chapitre 27. – Autres immobilisations financières	40
Vème partie – Les dépenses d’investissement.....	40
I. Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	42
II. Chapitre 16 – Les emprunts et dettes assimilées	42
III. Chapitres 20, 204, 21, 22, 23 – Les dépenses d’équipement	42
1. Enseignement.....	45
2. Grande Salle événementielle	45
3. Culture et patrimoine.....	46
4. Sport et Jeunesse	47
5. Solidarités, petite enfance, amélioration des conditions de travail	48
6. Cadre de vie et aménagement urbain.....	48
7. Renouvellement urbain	49
8. Sécurité et bien vivre	50
9. Espaces publics	51
VIème partie : Le budget annexe du restaurant administratif	52
I. Le budget de fonctionnement	52
II. Le budget d’investissement	54
VIIème partie : Le budget annexe des baux commerciaux.....	55
I. Le budget de fonctionnement	55
II. Le budget d’investissement	56
Annexe : mutualisation de services : modalités de refacturation	58

lère partie – Un budget 2017 caractérisé par la création de la communauté urbaine du Grand Reims et la poursuite du plan de mandat

Les 144 communes regroupées au sein de la communauté urbaine du Grand Reims constitueront un véritable bassin de vie au cœur de la Région Grand Est et aux portes de Paris.

Il s'agira d'une communauté urbaine unique en France dans sa configuration par la coexistence d'un territoire rural majeur et d'un pôle urbain attractif. La complémentarité de cet ensemble sera essentielle au développement du territoire rémois.

Vecteur fort d'intégration, la communauté urbaine bénéficiera de transferts de compétences nombreux. Ils concerneront notamment la voirie, les parcs et aires de stationnement, les concessions gaz et électricité, l'enseignement supérieur (campus Sciences Po), les réseaux de chaleur, le plan local d'urbanisme ou encore les aires d'accueil des gens du voyage.

La communauté urbaine poursuivra les engagements des conseils municipaux pris dans le cadre du présent mandat. Ainsi, sur le territoire de la ville de Reims sera poursuivi un haut niveau d'investissement nécessaire au soutien de l'activité et donc à l'emploi local.

Par ailleurs, dans la continuité des engagements pris par la municipalité, le budget 2017 s'attachera à maintenir:

- une absence de recours à toute hausse de la fiscalité malgré la baisse des dotations de l'Etat,
- la préservation des équilibres financiers de la Ville de Reims et de son endettement grâce à des efforts soutenus de gestion par la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Dans un contexte intercommunal renouvelé, le projet de BP 2017 conforte donc les orientations prises en 2014 et capitalise sur le chemin d'ores et déjà parcouru en 2015 et 2016.

I. Les principales conséquences de la création de la communauté urbaine sur le budget primitif 2017 de la ville de Reims.

Le transfert de compétences à la communauté urbaine :

La création de la communauté urbaine s'accompagnera de l'exercice au niveau intercommunal d'un nombre plus important de compétences jusqu'ici exercées par les communes.

Les compétences nouvelles exercées au niveau intercommunal se concrétisent par des dépenses transférées de la ville de Reims vers la communauté urbaine mais aussi des recettes jusqu'à présent perçues par la ville de Reims affectées directement à ces compétences.

Les recettes transférées à la communauté urbaine :

- correspondent principalement aux amendes de police (au titre de la compétence voirie) ainsi qu'à la taxe d'aménagement (pour les autorisations d'urbanisme délivrées à compter du 1er janvier 2017).

Les dépenses transférées à la communauté urbaine :

- seront évaluées dans le cadre de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées),
- et viendront en diminution de l'attribution de compensation versée par la communauté urbaine à la ville de Reims. L'attribution de compensation correspond à une recette de fonctionnement versée par la communauté urbaine qui est réduite du montant des charges transférées par la ville de Reims.

La CLECT, composée des élus des communes de la communauté urbaine se réunira au cours de l'année 2017. Une évaluation a d'ores et déjà été engagée par un groupe de travail composé de plusieurs maires du territoire. Sur la base de ce travail, on estime que la réfaction sur l'attribution de compensation pour la ville de Reims atteindra un montant de près de 15 M€, dont 13,2 M€ concerneraient spécifiquement la compétence voirie (part investissement et fonctionnement).

L'exercice de ces nouvelles compétences par la communauté urbaine s'accompagnera par ailleurs du transfert de 69 agents communaux :

- 63 agents au titre de la voirie (direction de la voirie et éclairage urbain),
- ainsi que 6 agents au titre de l'urbanisme (direction de l'urbanisme et aménagement urbain),
- Ils conserveront l'ensemble des garanties liées à leur statut.

L'encours de la dette directement attaché à l'exercice des compétences transférées à la communauté urbaine qui :

- se substituera à la ville de Reims en supportant la charge des emprunts souscrits au titre des compétences transférées.

Ainsi, la charge du remboursement de la dette liée aux compétences transférées sera supportée par la communauté urbaine (soit par le transfert des contrats d'emprunt à la communauté urbaine s'ils sont précisément affectés, soit par le remboursement des annuités des emprunts par la communauté urbaine s'il s'agit d'emprunts dit globalisés). On peut estimer à ce stade que le niveau de l'encours transféré devrait être proche de 44 M€ (dont voirie pour environ 30 M€, Sciences Po pour 13,1 M€).

L'adoption d'un pacte fiscal et financier

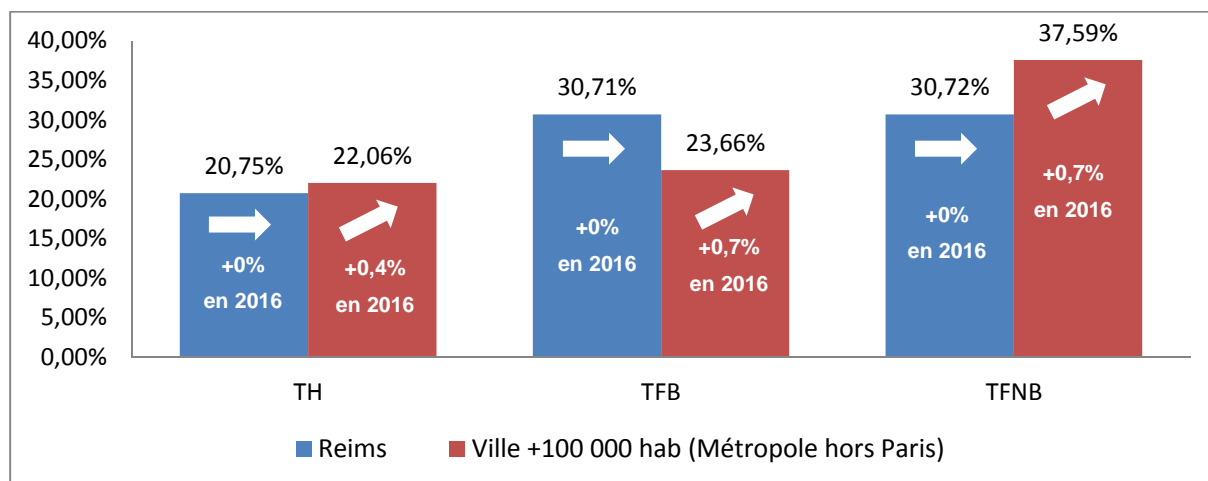
Dans la continuité des décisions prises depuis le début du mandat, la ville de Reims n'augmentera pas ses taux d'imposition pour ne pas alourdir la fiscalité ménage.

Depuis le début du mandat, la municipalité a fait le choix de contenir la fiscalité au service de l'activité économique et de la dynamisation du commerce de proximité avec :

- **la gratuité de la 1^{ère} heure de stationnement** dans les parkings en ouvrage,
- **la baisse de 50% des tarifs** de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure,
- **l'exonération de 50% de taxe foncière** pour cinq ans en faveur des logements faisant l'objet de travaux permettant des économies d'énergie.

Ces baisses de fiscalité viennent s'ajouter à la baisse de 20% de la TEOM décidée par Reims Métropole mais également au maintien en 2017 de l'ensemble des tarifs des services publics communaux.

Taux d'imposition 2016 (source SFL – Forum)



En 2017, les taux d'imposition votés par la ville de Reims tiendront compte des taux adoptés par la communauté urbaine. Ils diminueront pour assurer aux ménages rémois une imposition inchangée entre 2016 et l'année de création de la communauté urbaine du Grand Reims.

Depuis l'origine, la neutralité fiscale pour les ménages a été érigée en principe fondateur de la construction du Grand Reims.

D'un point de vue réglementaire, les taux de fiscalité de la communauté urbaine seront déterminés en référence à la moyenne des taux des communautés préexistantes en 2016.

Ainsi, ce calcul réglementaire aboutira à ce que la communauté urbaine vote des taux de fiscalité ménage (TH, TFB, TFNB) plus élevés que ceux de Reims Métropole.

Le « pacte de neutralisation fiscale » passé entre les communes et la communauté urbaine consistera donc pour Reims à baisser les taux communaux pour compenser la hausse des taux intercommunaux.

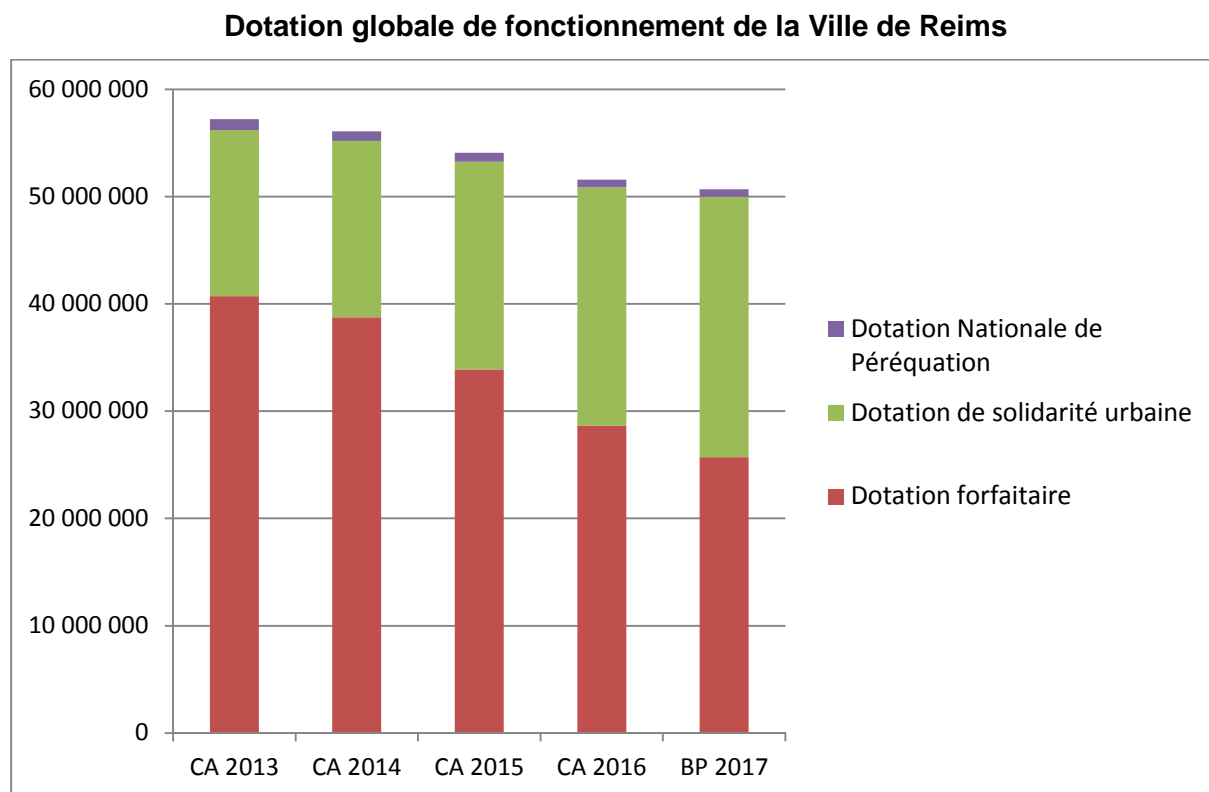
Pour que cette opération soit neutre sur le plan budgétaire, la communauté urbaine compensera cette évolution par une dotation financière versée à la Ville de Reims. Sous réserve de l'actualisation définitive des bases 2016, son montant devrait atteindre 5,4 M€, les recettes fiscales diminuant à due proportion.

Par ce mécanisme, les ménages rémois ne paieront pas plus d'impôt avant et après le processus de fusion.

Pour ce qui concerne la fiscalité des entreprises, la ville de Reims ne verra pas de modification puisque le taux de CFE voté par Reims Métropole s'élève à 24,92 % et celui du futur Grand Reims sera de 24,80 %.

II. Avec une nouvelle ponction de l'Etat sur la DGF, une maîtrise d'autant plus nécessaire des dépenses de fonctionnement

La dotation forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement diminuera une nouvelle fois en 2017.



Concernant la dotation forfaitaire, son montant en 2017 sera inférieur de plus de 15 M€ par rapport au montant perçu en 2013. Ainsi, la croissance de la dotation de solidarité urbaine ne compense pas la lourde ponction infligée par l'Etat, même si cette dernière a été réduite de moitié en 2017.

A cette baisse, il convient d'ajouter la baisse des compensations fiscales versées à la Ville pour compenser les exonérations d'imposition décidées par l'Etat. Ces compensations sont réduites d'année en année pour financer la hausse des dotations de péréquation dont la DSU (dotation de solidarité urbaine). Ainsi, une partie de la hausse de la DSU perçue par la ville de Reims est neutralisée par la baisse d'autres dotations versées par l'Etat.

D'autre part, la réforme prévue dans la loi de finances pour 2017 consiste à supprimer la notion de DSU cible qui permet à la ville de Reims de bénéficier d'un bonus de DSU au titre des communes les plus défavorisées. La perte de recette pour la ville de Reims est estimée à environ 800 K€ pour 2017.

Du fait de la contraction des dotations, la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement est d'autant plus nécessaire. Ces dernières évolueront donc peu, à l'exclusion de quelques exceptions qui relèvent de:

- l'évolution de la masse salariale (liées aux mesures nationales d'augmentation de la rémunération des agents publics, à l'affectation d'une enveloppe budgétaire supplémentaire au niveau local destinée à la hausse du régime indemnitaire des agents municipaux et à la création des postes de policiers municipaux),
- la croissance des prestations externalisées de nettoyage des locaux dans une logique de qualification professionnelle des actuels agents d'entretien de la Ville,
- des dépenses contraintes, telles que l'organisation des élections nationales ou la croissance des charges liées au fonctionnement des écoles du fait de l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés (400 élèves de plus).

En dehors de ces points, la construction budgétaire pour 2017 s'est attachée à une stricte maîtrise des dépenses de fonctionnement.

III. Le choix renouvelé d'un haut niveau d'investissement

L'objectif fixé en début de mandat consistait à maintenir chaque année un volume d'investissement de l'ordre de **70 M€ par an**. Le tissu économique local, mais aussi les rémois qui sont les premiers bénéficiaires de ces investissements, pourront se satisfaire du maintien de cet effort.

Formalisé dès 2014, cet objectif ambitieux concernait notamment la voirie, la municipalité s'étant engagée dans une démarche de remise en état des chaussées et des espaces publics d'une ampleur inédite.

Cet engagement sera maintenu en 2017 dans le cadre du budget qui sera voté par la communauté urbaine.

De manière générale, pour l'ensemble des compétences transférées, les engagements pris par la Ville de Reims seront repris à son compte par la communauté urbaine.

Aussi, dans le cadre des compétences communales, la municipalité maintiendra un niveau d'investissement de plus de 42 M€ en 2017.

Les investissements transférés correspondent pour l'essentiel aux travaux de voirie ainsi que la fin du programme Sciences Po.

En €uros	BP 2016*	BP 2017*
Dépenses d'équipement	73 844 307	42 438 098

(*) hors avances forfaitaires (1 M€) et hors échanges fonciers (1 M€)

Le débat sur les orientations budgétaires présenté au mois de novembre a été l'occasion d'évaluer le chiffrage des principaux projets d'investissement.

Le projet de budget 2017 constitue la déclinaison opérationnelle de ces orientations en prévoyant les inscriptions de crédits nécessaires. Il témoigne en cela de l'avancée majeure des projets phares du mandat notamment :

- **les Promenades :** 1 200 000 €
- **le projet urbain Reims Grand Centre :** 3 200 000 €
- **la Grande Salle événementielle :** 525 000 €
- **la réhabilitation du Musée des Beaux-Arts :** 985 000 €

L'année 2017 sera en outre une nouvelle étape dans la mise en œuvre des projets liés :

- à l'équipement numérique des écoles : 0,8 M€
- à la vidéo-protection : 1,2 M€ avec 50 nouvelles caméras
- au renouvellement urbain : 1,5 M€ sur le quartier Orgeval par exemple

En prenant en compte les 28 M€ d'investissements à transférer à la Communauté Urbaine, ce seront plus de 70 M€ qui seront investis.

IV. Une préservation de l'épargne de la collectivité et une baisse de son endettement

L'épargne brute de la Ville¹ de Reims est préservée.

Les équilibres budgétaires se voient modifiés avec la création de la communauté urbaine du fait principalement du transfert de la compétence « voirie ».

Le tableau ci-dessous permet une comparaison de BP à BP de l'évolution de l'épargne brute après neutralisation des effets liés à la création de la communauté urbaine.

En €uros	BP 2016	BP 2016 retraité des effets communauté urbaine	BP 2017
Recettes réelles de fonctionnement	255 346 678	240 342 456	242 846 935
Dépenses réelles de fonctionnement	213 502 118	207 768 481	209 487 860
Epargne brute	41 844 560	32 573 975	33 359 075

Retraitée des effets de la communauté urbaine, l'épargne brute augmente attestant d'une parfaite maîtrise des dépenses de fonctionnement dont la croissance est plus faible que les recettes de fonctionnement.

¹ Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement

Une baisse de l'encours de la dette après neutralisation des conséquences liées à la communauté urbaine

L'encours de dette de la Ville de Reims se répartit sur deux des budgets de la Ville (hors celui du restaurant municipal) : le budget principal et le budget annexe des baux commerciaux.

L'encours de la dette attaché aux compétences assurées par la communauté urbaine sera transféré selon deux modalités :

- Soit par un transfert du contrat de prêt vers la communauté urbaine, si les emprunts sont précisément affectés à la compétence transférée. C'est le cas pour l'encours de 13,1 M€ relatif à la construction du campus Sciences Po,
- Soit par un transfert d'une dette théorique si les emprunts sont globalisés et ont financé sans distinction l'ensemble des investissements chaque année, un mécanisme de transfert de dette théorique sera instauré (2). **Par ce mécanisme, la charge de la dette est bien transférée sur la communauté urbaine.** On peut estimer que le niveau de l'encours communal transféré par ce biais devrait être **proche de 31 M€.**

En €uros	Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2016	Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2017
Budget principal	351 785 211 €	319 086 850 €
Budget principal : Encours corrigé du transfert de dette théorique	351 785 211 €	288 071 817 €
Budget des baux commerciaux	1 861 425 €	1 080 627 €
Budget Global	353 646 636 €	289 152 444 €

L'encours global de la dette de la ville (tous budgets confondus) au 1^{er} janvier 2016 était de 353,6 M€.

² Un emprunt théorique est un emprunt calculé sur la base d'hypothèses définies préalablement et formalisées au sein d'une convention de dette récupérable. Cette dette entraîne la majoration de l'encours de la dette de la communauté urbaine et un allègement de la dette communale via un jeu d'écritures comptables. Concrètement, la communauté urbaine remboursera chaque année aux communes une annuité d'emprunts correspondant à la compétence transférée jusqu'à extinction de la durée théorique des remboursements restant à effectuer.

Après neutralisation de la baisse de l'encours de la dette liée directement à la création de la communauté urbaine (31 M€ de dette théorique et 13,1 M€ d'encours liés à sciences po), la ville de Reims verra en 2017 une diminution de son endettement total de près de 20 M€, ce qui atteste d'une gestion rigoureuse et permet à la ville de Reims d'afficher un ratio de désendettement identique à celui de 2016.

En considérant le transfert de dette, consécutif au transfert de compétence, l'encours décroît de plus de 64 M€.

Retraité du transfert d'emprunts théoriques, la ville présentera au 1^{er} janvier 2017 un encours de près de 289,15 M€ totalement dépourvu d'un quelconque risque.

Chaque budget fera l'objet d'une présentation spécifique afin que puisse être abordé le détail des inscriptions.

11ème partie – Les recettes de fonctionnement

Les évolutions de BP à BP sont calculées en référence au BP 2016 retraité des transferts à la communauté urbaine. Ce retraitement permet de pouvoir analyser les évolutions réelles entre les prévisions 2016 et 2017.

Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2016	BP 2016 retraité	BP 2017
013 – Atténuation de charges	779 000	779 000	755 000
70 – Produits des services	9 692 607	9 592 607	10 324 128
73 – Impôts et taxes	178 457 538	163 144 908	161 611 261
74 – Dotations et participations	59 986 257	59 951 257	62 994 183
75 – Autres produits de gestion courante	5 266 773	4 773 181	4 747 703
Total recettes de gestion courante	254 182 175	238 240 953	240 432 275
76 – Produits financiers	26 410	963 410	959 660
77 – Produits exceptionnels	328 093	328 093	275 000
78 – Reprises sur amortissements et provisions	810 000	810 000	1 180 000
Total recettes réelles de fonctionnement	255 346 678	240 342 456	242 846 935
042 – Transferts entre sections	404 000	404 000	309 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	404 000	404 000	309 000
Total recettes de fonctionnement	255 750 678	240 746 456	243 155 935

I. Chapitre 013 – Les atténuations de charges

Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2016	BP 2016 retraité	BP 2017
013 – Atténuation de charges dont	779 000	779 000	755 000
<i>Remboursement sur rémunération du personnel</i>	<i>250 000</i>	<i>250 000</i>	<i>250 000</i>
<i>Remboursement sur charges de personnel</i>	<i>528 000</i>	<i>528 000</i>	<i>504 000</i>

Les inscriptions relatives aux atténuations de charges diminuent entre 2016 et 2017. Cette variation concerne exclusivement la part salariale sur les titres restaurants.

II. Chapitre 70 – Les produits des services, du domaine et ventes diverses

Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2016	BP 2016 retraité	BP 2017
70 – Produits des services dont	9 692 607	9 592 607	10 324 128
<i>Droits de stationnement et de location sur la voie publique</i>	<i>706 000</i>	<i>706 000</i>	<i>506 000</i>
<i>Redevances d'occupation du domaine public</i>	<i>788 563</i>	<i>788 563</i>	<i>876 211</i>
<i>Autres droits de stationnement et de location</i>	<i>506 000</i>	<i>506 000</i>	<i>501 000</i>
<i>Redevances et droits des services à caractère culturel</i>	<i>307 500</i>	<i>307 500</i>	<i>270 821</i>
<i>Redevances à caractère sportif</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>266 000</i>
<i>Redevances à caractère de loisirs</i>	<i>609 000</i>	<i>609 000</i>	<i>619 000</i>
<i>Mise à disposition de personnel aux budgets annexes</i>	<i>1 554 000</i>	<i>1 554 000</i>	<i>2 095 000</i>
<i>Mise à disposition de personnel facturé aux tiers</i>	<i>801 500</i>	<i>801 500</i>	<i>798 800</i>
<i>Mise à disposition de personnel facturé à la CU (mutualisation de services)</i>	<i>2 677 986</i>	<i>2 677 986</i>	<i>2 589 100</i>
<i>Remboursement de frais de structure par la CU (mutualisation de services)</i>	<i>299 259</i>	<i>299 259</i>	<i>289 356</i>
<i>Remboursement de frais par d'autres redevables</i>	<i>541 839</i>	<i>441 839</i>	<i>538 270</i>

Après retraitement, les produits des services augmentent globalement de 7,63 % entre 2016 et 2017. Cette augmentation s'explique principalement par les variations suivantes :

Les droits de stationnement et de location sur la voie publique (échafaudage..) sont en baisse de 200 K€ afin de s'ajuster au nombre de dossiers attendus.

Les redevances d'occupation du domaine public augmentent de près de 88 K€ (+ 11,11 %). Cette évolution résulte notamment de l'évolution à venir des conditions tarifaires de la mise à disposition de terrain à OGF Reims Crématorium.

Les autres droits de stationnement et de location évoluent à la baisse pour 5 000 €. Il s'agit principalement d'une mise à niveau des prévisions, sur la base des recettes réalisées en 2015 et de celles escomptées fin 2016.

Le volume des redevances et droits des services à caractère culturel est en baisse de près de 37 K€. Pour l'essentiel, il s'agit de la prise en compte d'ajustement des recettes provenant du Musée du Fort de la Pompelle (- 27 500 €) et des bibliothèques (- 7 500 €).

Les redevances à caractère sportif concernent les inscriptions au titre de la course hors stade. Suite à la notification du marché en cours d'année 2016, les recettes afférentes n'avaient été inscrites au budget qu'au cours de l'exercice 2016. Elles s'élèvent à 266 K€.

Les redevances à caractère de loisirs augmentent de 10 000 €. Ces recettes ont été ajustées aux recettes effectives 2015.

En ce qui concerne la mise à disposition de personnel aux budgets annexes, régions municipales, CCAS et Caisse des écoles, les recettes augmentent (+ 541 K€). Cette évolution sensible correspond à une plus correcte formalisation des mises à disposition de personnel communal à la REMS. Cette recette nouvelle en provenance de la REMS est toutefois sans incidence sur les équilibres financiers de la ville puisque la subvention versée par cette dernière à la REMS est majorée à due concurrence.

Au titre des remboursements par la communauté urbaine du Grand Reims, le budget 2017 de la Ville de Reims prévoit en dépenses et en recettes les mouvements liés à la mutualisation de services de la manière suivante :

- En recettes :
 - La Ville perçoit au titre de la mise à disposition de ses services un remboursement de la communauté urbaine du Grand Reims pour 2,88 M€ (2,59 M€ au titre des charges de personnel et 289 K€ au titre des frais de structure),
- En dépenses :
 - La Ville rembourse à la communauté urbaine du Grand Reims des charges de mutualisation qui s'élèvent en 2017 à 18,72 M€ pour des agents intercommunaux mis à disposition de la Ville et 3,47 M€ au titre des frais de structure.

Au global, les remboursements liés à la mutualisation des services diminuent entre le BP 2016 et le BP 2017 de 778 933 €, alors que les recettes sont en baisse de 98 789 €. En solde, le coût net pour la Ville diminue de 680 144 €. Cette évolution se justifie par l'impact de la communauté urbaine dans la répartition des missions des agents mutualisés entre les deux collectivités (plus grande part du temps de travail affectée à la gestion des carrières des agents intercommunaux, au paiement des factures de l'EPCI...).

Pour assurer une complète lisibilité sur les différents mouvements budgétaires concernés par les refacturations de services, une annexe a été intégrée au budget 2016. Elle est donc actualisée au titre de 2017.

Les remboursements de frais par d'autres redevables sont globalement stables du fait de la conjugaison des évolutions contrastées suivantes :

- du transfert des remboursements de frais (chauffage...) par Science Po à la communauté urbaine (-62 K€),
- du transfert à la communauté urbaine du remboursement de la taxe foncière par la SOCCRAM (transfert des réseaux de chaleur) (-38 K€),
- de la régularisation des remboursements de frais par la REMS (-60 K€),
- de l'inscription de nouvelles recettes liées à la convention d'occupation du stade de Reims (+150 K€).

III. Chapitre 73 – Les impôts et taxes

Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2016	BP 2016 retraité	BP 2017
73 – Impôts et taxes dont	178 457 538	163 144 908	161 611 261
<i>Contributions directes</i>	125 064 137	119 691 594	119 386 300
<i>Attribution de compensation</i>	30 402 963	35 775 506	20 725 661
<i>Dotation de solidarité communautaire</i>	7 564 000	7 564 000	7 580 000
<i>Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales</i>	3 110 438	3 110 438	1 490 000
<i>Droits de stationnement</i>	4 000 000	3 380 000	3 740 000
<i>Taxe sur l'électricité</i>	2 800 000	2 800 000	2 725 000
<i>Taxe locale sur la publicité extérieure</i>	700 000	700 000	700 000
<i>Droits de mutation</i>	4 100 000	4 100 000	5 140 000

Après retraitement, le produit des impôts et taxes diminue de près de 1,53 M€ entre 2016 et 2017.

En matière de contributions directes, en l'absence d'augmentation des taux, conformément aux objectifs du mandat, l'évolution du produit s'explique principalement par le coefficient de revalorisation des valeurs locatives adopté par le Parlement en première lecture du projet de loi de finances pour 2017 à + 0,4 %, par une estimation d'évolution physique des bases (nouvelles constructions...) correspondant à l'évolution moyenne constatée au cours des trois dernières années et par une actualisation des bases de taxe d'habitation en diminution suite à des décisions d'exonération décidées par l'Etat.

Il est précisé par ailleurs que la mise en œuvre du pacte de neutralisation fiscale qui consiste à garantir aux ménages rémois qu'ils ne paieront pas plus d'impôt en 2017 qu'en 2016 se traduira par la baisse des taux communaux de TH, TFB et TFNB en compensation de la hausse des taux intercommunaux. Ce mécanisme entrainera une perte de recettes par rapport au BP 2016 (hors retraitement) évaluée à 5,37 M€. Cette diminution de ressources fiscales sera compensée par une majoration de l'attribution de compensation versée par la communauté urbaine afin d'assurer une complète neutralité pour le budget communal.

L'attribution de compensation, qui sera versée par la communauté urbaine du Grand Reims, est évaluée à 20,73 M€, soit une baisse de 9,68 M€ pour tenir compte de :

- la neutralisation fiscale (+ 5,37 M€),
- l'évaluation des charges transférées à la communauté urbaine (voirie, parcs et aires de stationnement, concession gaz/électricité, campus Sciences Po, réseaux de chaleur, plan local d'urbanisme, aires d'accueil des gens du voyage), tant en investissement qu'en fonctionnement (-14,05 M€).

Ce montant devra être acté par la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) qui se réunira en 2017.

La dotation de solidarité communautaire, qui sera versée par la communauté urbaine du Grand Reims, affiche une légère hausse (16 K€) afin de tenir compte de l'actualisation des données nécessaires à son calcul. Elle devrait s'élever encore en 2017 à 7 580 000 €.

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales : l'évolution générale des regroupements intercommunaux n'est pas encore stabilisée à ce jour. Sur la base des simulations réalisées sur les ensembles intercommunaux connus en 2015, la future communauté urbaine ne serait ni contributrice, ni éligible au FPIC. Ainsi, en 2017, la ville de Reims ne serait plus bénéficiaire au titre du FPIC.

Aussi, conformément à l'article L2336-6 du CGCT prévoyant que les ensembles intercommunaux qui cessent d'être éligibles au reversement des ressources du FPIC perçoivent, la première année au titre de laquelle ils ont cessé d'être éligibles, une attribution égale à la moitié de celle perçue l'année précédente, le projet de budget 2017 intégrera un niveau de FPIC réduit de moitié (1,49 M€). Cette disposition pourrait évoluer dans le cadre de la loi de finances pour 2017 qui pourrait renforcer la garantie accordée aux ensembles intercommunaux qui perdraient l'éligibilité au FPIC.

Le produit des droits de stationnement atteint 3,74 M€. Il correspond aux sommes acquittées par les utilisateurs des parkings ouverts et du stationnement sur voirie (paiement par horodateurs). Les recettes de stationnement des parcs fermés en ouvrage et de surface (évaluées à 620 000 €) seront quant à elles encaissées par la Communauté urbaine.

Le produit de la taxe sur l'électricité poursuit le fléchissement engagé entre 2013 et 2014. Pour tenir compte de cette tendance, la prévision 2017 est en diminution de 75 000 €.

Après la baisse de 50% de cette taxe votée lors du Conseil municipal du 16 juin 2014 pour redynamiser l'activité commerciale et soutenir l'artisanat, la recette liée à la taxe locale sur la publicité extérieure reste stable à 700 000 €.

Enfin, les droits de mutation verraient leur produit augmenter de 1,04 M€. Cette évaluation traduit la tendance observée en matière de déclarations d'intention d'aliéner. Les droits de mutation sont encaissés entre 6 mois et un an après la transaction.

Droits de Mutation perçus en euros	Montant	Evolution
CA 2008	4 575 935,77	N.C
CA 2009	3 455 536,33	-24,5%
CA 2010	4 404 004,24	27,5 %
CA 2011	5 648 179,34	28,3 %
CA 2012	5 444 992,48	-3,6 %
CA 2013	4 152 318,50	-23,8 %
CA 2014	3 882 106,21	-6,5 %
CA 2015	4 758 304,68	22,6 %
<i>Estimations CA 2016</i>	<i>5 140 000,00</i>	<i>25,4%</i>
BP 2017	5 140 000,00	0 %

IV. Chapitre 74 – Les dotations et participations

Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2016	BP 2016 retraité	BP 2017
74 – Les dotations et participations dont	59 986 257	59 951 257	62 994 183
<i>Dotation forfaitaire</i>	29 187 373	29 187 373	25 700 000
<i>Dotation de solidarité urbaine</i>	20 554 208	20 554 208	24 300 000
<i>Dotation générale de décentralisation</i>	2 121 917	2 121 917	2 153 000
<i>Dotation nationale de péréquation</i>	743 160	743 160	668 000
<i>Autres dotations et participations de l'Etat</i>	2 267 312	2 267 312	3 567 458
<i>Subventions et participations d'autres organismes</i>	809 055	774 055	946 871
<i>Compensations fiscales</i>	4 121 632	4 121 632	5 422 010

Globalement, les dotations et participations s'élèvent à 62,99 M€ :

- La dotation de solidarité urbaine évaluée à 24,3 M€ :
Comme les 2 années précédentes, la DSU devrait augmenter de 180 M€ au niveau national. Pour autant, la Ville de Reims devrait moins bénéficier cette année de la croissance de cette enveloppe dans la mesure où le projet de loi de finances pour 2017 prévoit une réforme de la DSU se traduisant notamment par la suppression de la DSU cible dont bénéficiait la Ville. En l'absence de réforme, on estime que les prévisions de recette de DSU auraient pu être majorées de 0,8 M€,
- la dotation forfaitaire évaluée à 29,18 M€ :
Si la ponction au titre de la réduction du déficit public a été réduite de moitié cette année, il n'en demeure pas moins qu'elle reste un effort particulièrement conséquent dans la mesure où s'ajoute à cette ponction un écrêtement supplémentaire de la DGF destiné à financer la croissance des dotations de péréquation,
- les compensations fiscales évaluées à 5,4 M€ :
Les allocations compensatrices marquent une hausse (+ 1,3 M€), cette augmentation est consécutive aux fortes exonérations accordées par l'Etat en 2016. En revanche, cette évolution ne compense pas la perte de recettes fiscales que ces exonérations génèrent par ailleurs.
- une nouvelle baisse de 10% de la dotation nationale de péréquation,
- le maintien de la dotation générale de décentralisation à 2,1 M€.

Cette politique de baisse des concours aux collectivités doit être distinguée de l'évolution des autres dotations et participations de l'Etat qui ont vocation à accompagner des projets précis.

Elles augmenteraient de 1,35 M€ :

- 0,6 M€ relève d'un ajustement comptable (enregistrement au chapitre 74 et non 73 de l'attribution sur le versement représentatif de l'impôt sur les spectacles),
- 0,67 M€ correspondant au reversement de FCTVA au titre des dépenses de fonctionnement réalisées en 2016 sur le patrimoine et la voirie communale,
- 0,2 M€ de subvention de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain pour le financement sur 12 mois de moyens internes nécessaires pour la définition du programme de renouvellement urbain. Concrètement, ce montant correspond au financement à 50% de 4 postes de cadres sur un exercice. La Caisse des Dépôts finance également un poste de cadre à hauteur de 20 000 € en 2017, ainsi qu'une action visant à la participation et à la co-construction du projet urbain,
- La participation au titre de l'accueil des réfugiés (+ 56 K€) ou des élections (+ 58 000 €).

Enfin, les subventions et participations d'autres organismes augmentent de plus de 172 816 €. Cette hausse s'explique notamment par :

- la hausse de la participation au titre des prêts d'œuvre pour les expositions (+ 40k€),
- la fin de la participation de la commune de Bétheny au titre de l'aire des gens du voyage, transférée à la communauté urbaine (+ 35 K€),
- les subventions de la CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse en augmentation de près de 32 K€.

V. Chapitre 75 - Les autres produits de gestion courante

Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2016	BP 2016 retraité	BP 2017
75 – Autres produits de gestion courante	5 266 773	4 773 181	4 747 703
<i>Revenus des immeubles</i>	<i>2 714 471</i>	<i>2 714 471</i>	<i>2 873 233</i>
<i>Redevances versées par les fermiers et concessionnaires</i>	<i>2 552 302</i>	<i>2 058 710</i>	<i>1 874 470</i>

Les autres produits de gestion courante restent stables par rapport au BP 2016. On relèvera cependant les évolutions suivantes :

- Les revenus des immeubles augmentent de près de 159 000 €. Cette hausse provient pour partie de l'actualisation de la convention à intervenir entre la Ville de Reims et la communauté urbaine du Grand Reims au titre de la mise à disposition du bâtiment situé Rue Vauthier Lenoir, occupé pour partie par le service Voirie, dont la compétence est transférée à la Communauté Urbaine (+ 125 K€).
- Les redevances versées par les fermiers et concessionnaires restent stables. Elles correspondent aux délégations de service public de l'Opéra, du Parc des Expositions et du Centre des Congrès. Les recettes liées à l'exploitation des parcs en ouvrage (393 K€) et au réseau de chaleur (210 K€) sont quant à elles transférées à la communauté urbaine.

VI. Chapitre 76 – Les produits financiers

Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2016	BP 2016 retraité	BP 2017
76 – Produits financiers	26 410	963 410	959 660

Traditionnellement, les produits financiers correspondent aux revenus perçus par la Ville sur les dons et legs qu'elle reçoit ainsi que les produits des éventuelles opérations de gestion de dette tels que les swaps.

A partir de 2017, la Ville percevra le remboursement par la communauté urbaine de la charge d'intérêt liée au transfert d'emprunts théoriques. On rappellera en effet que la Ville n'a pas eu recours à des emprunts dédiés pour le financement de ses travaux sur la voirie et les Terrains d'Accueil des Gens du Voyage. Aussi, elle n'a pu transférer des contrats d'emprunts à la communauté urbaine. Par cette recette, la Ville de Reims pourra rembourser les échéances de dette des emprunts d'équilibre qu'elle a conservés dans son encours.

VII. Chapitre 77 – Les produits exceptionnels

Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2016	BP 2016 retraité	BP 2017
77 – Produits exceptionnels	328 093	328 093	275 000

Ces produits sont globalement en diminution de 53 093 € avec :

- Une baisse des recettes de vente de certificats d'économie d'énergie (- 70 K€) ;
- Une majoration des crédits liés aux débits et pénalités sur vente (+ 6 K€) et aux annulations de mandats (10 K€).

VIII. Chapitre 78 – Les reprises sur amortissements et provisions

Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2016	BP 2016 retraité	BP 2017
78 – Reprise sur amortissements et provisions	810 000	810 000	1 180 000

Ces produits correspondent à la reprise de provisions devenues sans objet.

IIIème partie – Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2016	BP 2016 retraité	BP 2017
011 – Charges à caractère général	38 777 627	37 441 875	38 206 940
012 – Charges de personnel et frais assimilés	109 221 985	106 085 300	108 896 900
014 – Atténuation de produits	375 000	375 000	150 000
65 – Autres charges de gestion courante	46 926 560	46 095 360	46 054 380
656 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus	218 000	218 000	218 000
Total dépenses de gestion courante	195 519 172	190 215 535	193 526 220
66 – Charges financières	9 630 000	9 400 000	7 493 000
67 – Charges exceptionnelles	7 282 946	7 082 946	8 168 640
68 – Dotations aux provisions	770 000	770 000	0
022 – Dépenses imprévues	300 000	300 000	300 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	213 502 118	207 768 481	209 487 860
023 – Virement à la section d'investissement	27 748 560	18 477 975	21 368 075
042 – Transfert entre sections	14 500 000	14 500 000	12 300 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	42 248 560	32 977 975	33 668 075
Total	255 750 678	240 746 456	243 155 935

I. Chapitre 011 - Les charges à caractère général

Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2016	BP 2016 retraité	BP 2017
011 – Charges à caractère général dont	38 777 627	37 441 875	38 206 940
<i>Fluides</i>	5 125 650	4 926 048	4 861 850
<i>Combustibles et carburants</i>	683 600	644 300	608 600
<i>Fournitures</i>	4 236 858	4 047 008	4 178 568
<i>Entretien et réparations</i>	10 491 318	9 721 618	9 701 901
<i>Locaux (location et charges liées, impôts)</i>	2 148 350	2 110 350	2 017 493
<i>Frais de nettoyage des locaux</i>	1 462 190	1 462 190	1 814 140
<i>Communication</i>	2 127 326	2 117 326	2 077 882
<i>Fêtes et réceptions</i>	316 094	316 094	368 636
<i>Remboursement à la CU</i>	3 590 980	3 590 980	3 469 212
<i>Autres services extérieurs</i>	3 961 971	3 956 971	4 472 993
<i>Autres dépenses et impôts</i>	4 633 290	4 548 990	4 635 665

Du BP 2016 au BP 2017, les prévisions budgétaires augmentent de 765 K€ soit + 2,04%.

Au titre des charges de fonctionnement de la collectivité, on notera notamment les évolutions suivantes :

- une baisse des fluides de plus de 64 K€,
- la minoration des crédits liés aux combustibles et carburants (- 35,7 K€) du fait principalement du transfert de 37 véhicules de la direction de la voirie à la future communauté urbaine.

Les frais de fournitures des services augmentent de 131,55 K€ s'expliquant notamment par :

- l'augmentation des dépenses d'alimentation (+ 51 795 €) compte tenu de la fermeture prévue durant l'été 2017 de l'unité de production des repas de la Caisse des écoles,
- la hausse des crédits consacrés aux vêtements de travail (+ 32 400 €), requise notamment pour équiper les agents de police municipale,
- la hausse des crédits dédiés à l'acquisition de fournitures scolaires (+ 25 350 €) compte tenu de l'augmentation des effectifs d'environ 400 élèves.

Les frais liés à l'entretien et aux réparations sont stables entre le BP 2016 retraité et le BP 2017. Avant retraitement, la diminution de près de 0,79 M€ s'explique essentiellement par le transfert de la compétence voirie et donc des dépenses d'entretien de la chaussée.

Les frais liés à l'occupation des locaux sont en diminution de près de 92,86 K€. Cette baisse se justifie pour l'essentiel par :

- la baisse des charges locatives (- 80 K€),
- la baisse des locations mobilières (- 20 K€) en raison notamment de la diminution des frais de location relatifs aux opérations « Place aux jeux » ou de la fin des travaux de restructuration du groupe scolaire Dauphinot ne nécessitant donc plus de location de préfabriqués,
- la baisse des locations immobilières (- 18 K€) en raison de moindres locations de sanisettes, notamment pour les marchés de détail,
- la hausse de la taxe foncière (+ 35 K€).

Les crédits destinés au nettoyage des locaux sont en augmentation de 351 950 € du fait de l'externalisation du nettoyage de groupes scolaires précédemment entretenus par les agents de la direction de l'éducation. Dans une logique de développement des compétences, le personnel d'entretien sera ainsi formé au métier d'ATSEM. Il s'agit là d'une action forte, concrétisant l'action de la Ville en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Le poste comptable communication baisse encore de 49 444 €. Cette baisse s'ajoute à la diminution déjà effectuée entre 2015 et 2016 de 105,4 K€ ainsi qu'à celle constatée en 2014 de près de 190 K€.

Les crédits alloués aux fêtes et réceptions sont en hausse de 52,5 K€, dont 38 K€ au titre des frais de restauration des agents mobilisés pour la tenue des élections présidentielles et législatives.

Les autres services extérieurs augmentent de plus de 516 K€. Cette variation résulte notamment de l'inscription au BP 2017 de la prestation liée à l'organisation du Run In Reims, soit + 522 K€, alors qu'en 2016 les crédits avaient été inscrits en cours d'exercice.

Les autres dépenses et impôts sont en augmentation de près de 87 K€. Cette évolution s'explique notamment par une régularisation comptable des services bancaires et frais assimilés (+ 170 561 €), de la nette baisse des frais d'annonces et insertions (- 107 900 €).

Plus globalement et au-delà de cette analyse par nature de dépenses, on peut retenir pour le budget 2017 l'inscription de crédits pour :

- L'organisation du 25ème anniversaire du Forum des Associations (120 K€),
- La programmation annuelle du musée St Rémi (130 K€ au titre d'une exposition en lien avec le Musée de Cluny).

II. Chapitre 012 – Les charges de personnel et frais assimilés

Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2016	BP 2016 retraité	BP 2017
012 – Charges de personnel et assimilés dont	109 221 985	106 085 300	108 896 900
<i>Frais de mutualisation – remboursement à la communauté urbaine</i>	19 379 985	19 379 985	18 722 820
<i>Charges de personnel</i>	89 842 000	86 498 505	90 174 080

69 agents seront transférés au 1^{er} janvier 2017 à la communauté urbaine. Compensée par une baisse d'attribution de compensation versée à la Ville de Reims, la communauté urbaine du Grand Reims devra donc supporter la masse salariale correspondante.

Retraitée de ces transferts, la masse salariale de la Ville évolue de 2,65 % entre 2016 et 2017.

Pour autant, cette hausse ne doit pas masquer les réels efforts de gestion dans la mesure où hors mesures nationales imposées à la collectivité (représentant + 1,81 M€), **la hausse de la masse salariale est contenue à un niveau de l'ordre de 2 %.**

Parmi les mesures nationales qui auront un impact sur le budget 2017, on peut citer :

- L'augmentation au 1^{er} février 2017 de 0,6 % de la valeur du point d'indice. Cette nouvelle augmentation intervient après celle de même niveau du 1^{er} juillet 2016,
- Les accords PPCR - Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations - qui prévoient en 2017 :
 - o La rénovation des grilles indiciaires pour les 3 catégories d'agents A, B et C,
 - o La restructuration des échelles de rémunération des agents de catégorie C dont la carrière s'articulera sur trois grades au lieu de quatre à compter du 1^{er} janvier 2017,
 - o La transformation d'une partie des primes en points d'indice,
 - o Le déroulement de carrière sur au moins deux grades,
 - o Le cadencement unique d'avancement d'échelon avec l'abandon de l'avancement à l'ancienneté minimale au 1^{er} janvier 2017 pour les agents de catégorie A et C et depuis le 15 mai 2016 pour les agents de catégorie B.

En dehors de ces mesures, la croissance de la masse salariale s'explique par :

- le renforcement des effectifs de la police municipale ;
- le choix de l'exécutif de consacrer une enveloppe budgétaire significative à la mise en œuvre d'un nouveau régime indemnitaire à compter du 1^{er} janvier 2017 permettant une augmentation de la rémunération des agents communaux. L'objectif poursuivi est, par ailleurs, celui de la lisibilité et de la mise en cohérence avec la réglementation en vigueur.

III. Chapitre 014 - Les atténuations de produits

Les reversements de produits correspondent exclusivement au dégrèvement de la taxe d'habitation au titre du BP 2017, la suppression de l'impôt sur les spectacles se traduisant par la fin de son reversement partiel au CCAS.

Dépenses de fonctionnement	BP 2016	BP 2016 retraité	BP 2017
014 Atténuation de produits	375 000	375 000	150 000
<i>Reversement de l'impôt sur les spectacles</i>	<i>200 000</i>	<i>200 000</i>	<i>0</i>
<i>Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants</i>	<i>175 000</i>	<i>175 000</i>	<i>150 000</i>

Sur la base du montant qui devrait être réalisé en 2016, un crédit de 150 000 € est donc prévu au titre du dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants. On rappellera en effet qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements sont à la charge des communes.

IV. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2016	BP 2016 retraité	BP 2017
65 – Autres charges de gestion courante dont	46 926 560	46 095 360	46 054 380
<i>Indemnités et frais de mission et de formation des élus</i>	<i>910 000</i>	<i>910 000</i>	<i>955 000</i>
<i>Contributions obligatoires diverses</i>	<i>1 358 870</i>	<i>1 358 870</i>	<i>1 358 940</i>
<i>Subventions de fonctionnement à la Caisse des Ecoles</i>	<i>4 502 400</i>	<i>4 502 400</i>	<i>4 200 000</i>
<i>Subventions de fonctionnement au CCAS</i>	<i>7 265 465</i>	<i>7 135 465</i>	<i>7 084 165</i>
<i>Subventions de fonctionnement aux EPIC</i>	<i>7 192 744</i>	<i>7 192 744</i>	<i>7 737 144</i>
<i>Subventions de fonctionnement aux autres EP</i>	<i>42 650</i>	<i>42 650</i>	<i>40 000</i>
<i>Subventions de fonctionnement aux autres organismes publics</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé</i>	<i>24 247 086</i>	<i>23 645 886</i>	<i>23 496 318</i>
<i>Fonds de concours à l'Etat</i>	<i>100 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Les autres charges de gestion courante baissent de plus de 40 000 €.

Les indemnités et frais de mission et de formation des élus s'élèvent à 955 K€.

Une évolution qui s'explique principalement par l'impact de la hausse du point d'indice décidée par l'Etat et des cotisations sociales.

Les contributions obligatoires diverses sont stables. Elles correspondent au versement de la subvention de la Ville à l'enseignement privé dont l'évolution est alignée sur le coût d'un élève de l'enseignement public.

La subvention prévisionnelle à la Caisse des Ecoles diminue de BP à BP de 302 400 €, soit - 6,72 % pour atteindre 4,2 M€. Ainsi, en dehors de la subvention exceptionnelle de 0,6 M€ liée au changement du rythme de la facturation en 2015, le montant de la subvention 2016 rejoint un niveau équivalent à celui constaté en 2015.

La subvention au CCAS est marquée par les effets de la création de la communauté urbaine dans la mesure où le CCAS de la Ville de Reims assure la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Reims - Bétheny. La part de la subvention de la ville afférente à cette gestion (130 000 €) sera donc versée par la communauté urbaine du Grand Reims à compter du 1^{er} janvier 2017. La subvention au CCAS est quasiment stable entre 2016 et 2017.

Les subventions de fonctionnement aux établissements publics à caractère industriel et commercial (REMCA et REMS) représentent 7,7 M€. Elles augmentent de plus de 544 K€. Cette évolution est liée à la mise en place de la refacturation des mises à disposition de personnel à la REMS (compensée par une recette équivalente).

Les subventions de fonctionnement aux autres établissements publics sont stables. Elles correspondent à la subvention de la Ville au Crédit Municipal.

Enfin les subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé sont évaluées à 23,5 M€, en baisse de 0,2 M€ de BP à BP. La Ville continue donc à soutenir les associations sans pour autant participer à la création d'excédents budgétaires au sein des structures subventionnées. A titre d'information, on peut noter le versement d'un complément de subvention au titre du Festival Elektriccity. Hors retraitement, l'attention

pourra être attirée sur les effets du transfert de la subvention à Sciences Po (0,6 M€ à la future Communauté Urbaine).

V. Chapitre 656 - Les frais de fonctionnement aux groupes d'élus

Les frais de fonctionnement des groupes d'élus sont stables de BP à BP (218 000 €).

VI. Chapitre 66 – Les charges financières

Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2016	BP 2016 retraité	BP 2017
66 – Charges financières dont	9 630 000	9 400 000	7 493 000
<i>Intérêts réglés à l'échéance</i>	8 795 000	8 751 135	7 323 000
<i>Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs</i>	250 000	250 000	150 000
<i>Autres charges financières</i>	735 000	735 000	220 000

Les charges financières diminuent de plus de 1,9 M€ en 2017, soit -20,29 %. Cette baisse s'explique par :

- le transfert d'emprunts contractés par la ville pour la construction du campus Science Po à la communauté urbaine,
- le maintien de taux d'intérêt bas dont la Ville bénéficie sur sa dette à taux variable (intérêts réglés à l'échéance) comme dans l'utilisation de sa ligne de trésorerie (intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs),
- au titre des autres charges financières, un ajustement comptable au chapitre 011 des commissions sur emprunt enregistrées sur le chapitre 66 au BP 2016 (- 0,17 M€).

VII. Chapitre 67 – Les charges exceptionnelles

Dépenses de fonctionnement	BP 2016	BP 2016 retraité	BP 2017
67 – Charges exceptionnelles dont	7 282 946	7 082 946	8 168 640
<i>Bourses et prix</i>	133 500	133 500	35 000
<i>Subventions exceptionnelles fermiers et concessionnaires</i>	6 405 877	6 205 877	6 205 877
<i>Subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé</i>	143 800	143 800	130 500
<i>Autres charges exceptionnelles</i>	378 654	378 654	378 654
<i>Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>	123 450	123 450	1 324 009

Entre 2016 et 2017, les charges exceptionnelles augmentent de 1,09 M€.

Pour les bourses et prix, le montant prévisionnel est en diminution de 98,5 k€ provenant pour partie de la suppression des bourses en faveur de l'enseignement supérieur, pour recentrer l'effort municipal sur le premier degré dont les effectifs sont en forte augmentation.

Les subventions aux fermiers et concessionnaires restent stables après retraitement de BP 2016. Elles ne concernent plus que les participations à l'opéra et au Centre des Congrès. En effet, la subvention forfaitaire d'exploitation versée à la SEM Champagne Parc Auto au titre de la gestion déléguée du parking Gambetta est, à compter du 1^{er} janvier 2017, portée par la Communauté Urbaine.

Les subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé sont ajustées en fonction des besoins (notamment la baisse de la participation dans le cadre du FISAC Tramway).

Les autres charges exceptionnelles correspondent au reversement du résultat de clôture de fonctionnement 2012 du budget annexe de la Boucle locale de télécommunications conformément aux décisions de la CLECT du 2 octobre 2015.

Enfin, au titre des autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion, la hausse de crédits inscrits correspond à la reprise de provision (1,18 M€) qui permettra en partie le règlement de l'indemnité due à la SARL Reims République Développement dans le cadre de l'accord transactionnel adopté par le Conseil municipal le 14 novembre 2016.

VIII. Chapitre 68 – Les dotations aux provisions

Dépenses de fonctionnement	BP 2016	BP 2016 retraité	BP 2017
68 – Dotations aux provisions	770 000	770 000	0

Aucun nouveau contentieux n'étant à provisionner, les dotations aux provisions ne sont pas abondées.

IVème partie – Les recettes d’investissement

Entre 2016 et 2017, les recettes réelles d’investissement diminuent de 35,34 M€.

Recettes d’investissement (en euros)	BP 2016	BP 2017
13 – Subventions d’investissement	2 763 000	1 648 473
16 – Emprunts et dettes assimilées	73 477 049	43 923 122
23- Immobilisations en cours	1 000 000	1 000 000
Total Recettes d’équipement	77 240 049	46 571 595
10 – Dotations, fonds divers	16 240 528	11 380 528
16 – Emprunts et dettes assimilées	20 000	20 000
27 – Autres immobilisations financières	20 000	2 939 500
024 – Produits des cessions d’immobilisations	6 679 800	4 349 000
Total recettes financières	22 960 328	18 689 028
45... - Opérations pour compte de tiers	440 000	40 000
021 – Virement de la section de fonctionnement	27 748 560	21 368 075
040 – Opérations d’ordre entre sections	14 500 000	12 300 000
041 – Opérations patrimoniales	4 500 000	4 500 000
Total recettes d’ordre	46 748 560	38 168 075
Total	147 388 937	103 468 698

Au regard de cette variation, il convient d’examiner en détail l’évolution de chacune des recettes d’investissement.

I. Chapitre 13 – Les subventions d’investissement

Recettes d’investissement (en euros)	BP 2016	BP 2017
13 – Subventions d’investissement <i>dont</i>	2 763 000	1 648 473
<i>Etat et établissements nationaux</i>	20 000	1 389 973
<i>Régions</i>	0	1 500
<i>Départements</i>	0	0
<i>Autres</i>	100 000	150 000
<i>Amendes de police</i>	2 643 000	0

Les subventions d’investissement diminuent globalement de près de 1,1 M€.

Les subventions attendues de l'Etat concernent les opérations de renouvellement urbain, notamment la restructuration de la Maison de Quartier Orgeval Schweitzer (640,9 K€) et le groupe scolaire Gallieni (678,7 K€).

Par ailleurs, le produit des amendes de police est transféré à la communauté urbaine, cette recette étant affectée aux travaux de voirie qui, à compter du 1^{er} janvier 2017, seront assurés par le Grand Reims.

II. Chapitre 16 – Les emprunts et dettes assimilées

Recettes d'investissement (en euros)	BP 2016	BP 2017
16 – Emprunts et dettes assimilées <i>dont</i>	73 497 049	43 943 122
<i>Emprunt en euros</i>	42 277 049	23 923 122
<i>Emprunts revolving</i>	20 000 000	20 000 000
<i>Refinancement de dette</i>	11 200 000	0

Le montant du recours à l'emprunt est ajusté au plus près du besoin de financement pour accompagner les investissements qui seront réalisés.

III. Chapitre 10 – Les dotations et fonds divers

Recettes d'investissement (en euros)	BP 2016	BP 2017
10 – Dotations, fonds divers <i>dont</i>	16 240 528	11 380 528
<i>FCTVA</i>	14 700 000	10 111 000
<i>Taxes d'aménagement</i>	1 400 000	1 132 000
<i>Dons et legs</i>	103 000	100 000

Les dotations et fonds divers diminuent entre le BP 2016 et le BP 2017 de plus de 4,8 M€. Cette évolution est due pour l'essentiel à la diminution du FCTVA estimé en fonction du montant des dépenses d'investissement évalué pour 2016 et du taux de récupération de 16,604%.

Pour les taxes d'aménagement, on notera que la Ville a vocation à ne plus encaisser de taxe d'aménagement dans la mesure où, consécutivement au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme » au niveau communautaire, cette recette sera encaissée par la communauté urbaine du Grand Reims. En effet, pour les autorisations d'urbanisme accordées à compter du 1^{er} janvier 2017, la communauté urbaine se substituera aux communes dans la perception de ce produit. Pour autant, compte tenu des modalités de paiement de cette taxe, les effets pour la commune ne se feront sentir qu'à compter du BP 2018.

Au titre des dons en capital, est retranscrit le mécénat escompté pour la restauration de la façade de l'Eglise St Maurice ainsi que pour l'acquisition de livres anciens.

IV. Chapitre 024 – Les cessions immobilières

Afin de poursuivre l'optimisation du parc immobilier de la Ville, un programme de cessions de 3 M€ est prévu. En outre, 1 M€ est inscrit en recettes et en dépenses pour des écritures éventuelles d'échanges fonciers.

V. Chapitre 45. – Les opérations pour comptes de tiers

Etait inscrite à ce chapitre en 2016 une participation financière du Département de 400 000 € (sur un montant de 1,050 M€ pour la période 2015 – 2017) pour la remise en état de la chaussée de la rue de Cernay. En raison du transfert de la compétence voirie, les inscriptions budgétaires en dépenses et recettes pour cette opération sont transférées à la Communauté Urbaine.

VI. Chapitre 27. – Autres immobilisations financières

Recettes d'investissement (en euros)	BP 2016	BP 2017
Chapitre 27. – Autres immobilisations financières	20 000	2 939 500
<i>Dépôts et cautionnements versés</i>	20 0000	20 000
<i>Autres créances immobilisées – GFP de rattachement</i>		2 919 500

La Ville percevra de la communauté urbaine, en plus du remboursement en intérêt de la charge liée au transfert d'emprunts théoriques évoquée plus haut, une recette correspondant au remboursement en capital de cette dette.

Cette recette, par nature dégressive à mesure que les emprunts théoriques sont remboursés, devrait atteindre 2 919 500 € en 2017.

Vème partie – Les dépenses d'investissement

L'équipe municipale avait pris, en début de mandat, l'engagement de soutenir l'activité et l'emploi, tout en offrant des équipements utiles aux Rémois. **Cette orientation concrétisée par un niveau élevé d'investissements, de l'ordre de 70 M€ par an, sera confortée.**

En effet, la Communauté Urbaine, qui assurera en lieu de place de la Ville de Reims, à compter du 1^{er} janvier 2017, certaines de ses compétences, poursuivra les engagements pris par les différentes communes pour un montant de l'ordre de 28 M€.

Aussi, pour l'année 2017, ce seront plus de 42 M€ qui seront investis par la Ville au titre des opérations courantes ou de projet.

En Euros	BP 2016 (*)	BP 2017 (*)
Dépenses d'équipement	73 844 307	42 438 198

(*) hors avances forfaitaires (1 M€) et échanges fonciers (1 M€)

Afin de réaliser ces investissements, de nouvelles autorisations de programme ont été ouvertes par la Conseil Municipal le 14 novembre 2016, et certaines ont été réévaluées afin de tenir compte de l'avancement des opérations.

Les nouvelles autorisations de programme ouvertes sont :

- Grande salle événementielle (étude) : 0,66 M€,
- Musée Saint Remi : 0,52 M€,
- Spectacle de valorisation patrimoniale : 2 M€,
- Centre aéré La rosière : 1 M€ ,
- Maison de quartier les épinettes : 3,53 M€,
- Equipement public Croix-Rouge/Pays de France : 0,08 M€,
- Subventions d'équipement aux crèches : 0,75 M€,
- Abords de la basilique Saint Remi : 4,19 M€.

Au-delà de ces projets nouveaux, il s'agira également d'amplifier les actions d'ores et déjà engagées et qui se traduiront notamment par des accroissements du volume d'AP existantes :

- Musées – réserves – Etudes et travaux (majoration de l'AP de 13,2 M€),
- Musée des Beaux-Arts – Réhabilitation – Etudes et travaux (majoration de l'AP de 44,6 M€),
- Réhabilitation des foyers de jeunes travailleurs (majoration de l'AP de 0,3 M€),
- Les Promenades (majoration de l'AP de 21 M€),
- Projet urbain Reims Grand Centre – aménagement (majoration de l'AP de 28,7 M€),
- Projet urbain Reims Grand Centre – acquisition et démolitions (majoration de l'AP de 0,4 M€),
- Place de l'Hôtel de ville – aménagement (majoration de l'AP de 0,67 M€).

Dans le cadre du PNRU, le montant global de l'AP dédiée au quartier Orgeval est réévalué de 1,29 M€, tandis que ceux dédiés aux AP des quartiers Wilson, Epinettes et de l'AP d'études sont ajustés à la baisse au regard du nouveau chiffrage des travaux planifiés.

Une fois le transfert à la communauté urbaine effectué, le Conseil Municipal sera invité, soit à clôturer les autorisations de programme intégralement transférées au Grand Reims (exemple campus Sciences po.), soit à réviser à la baisse le montant de celles partiellement transférées (exemple : PNRU au titre des crédits de voirie).

Compte tenu de l'objectif d'assurer le niveau d'investissement le plus élevé possible, seules les dépenses relevant des choix de l'exécutif et pouvant effectivement être réalisées par la Ville sur l'exercice à venir ont été inscrites. En conséquence, au BP 2017, les dépenses d'équipement hors avances forfaitaires s'élèveront à 42,4 M€.

I. Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

La taxe locale d'équipement n'est plus perçue depuis le 1^{er} mars 2012 suite à sa substitution par la Taxe d'aménagement. Il y a lieu d'inscrire en dépenses les dégrèvements pouvant être accordés au titre de cette imposition. En conséquence, un crédit de 270 000 € est prévu à cet effet.

II. Chapitre 16 – Les emprunts et dettes assimilées

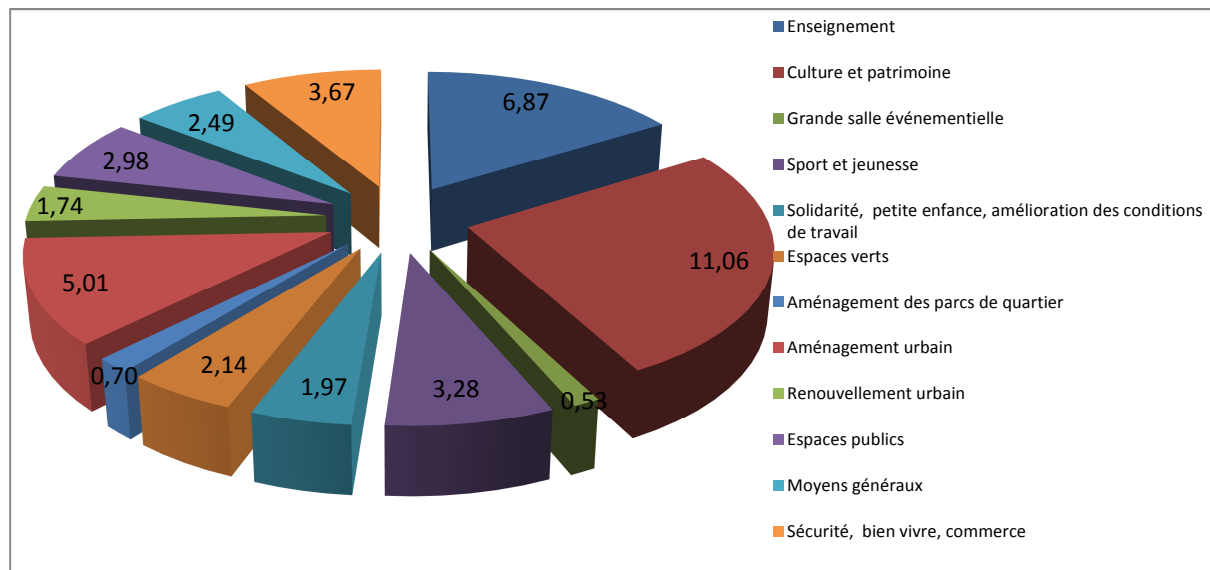
Hors opération de refinancement, les remboursements d'emprunts baissent de 2,875 M€ (- 7,9 %) en raison de la baisse de l'encours de la dette.

Dépenses d'investissement (en euros)	BP 201	BP 2016
16 – Emprunts et dettes assimilées <i>dont</i>	67 766 500	53 691 500
<i>Emprunt en euros</i>	24 685 000	22 815 000
<i>Emprunts revolving – Opérations afférentes à l'emprunt</i>	11 859 000	10 854 000
<i>Emprunts revolving – Option de tirage</i>	20 000 000	20 000 000
<i>Refinancement de dette</i>	11 200 000	0

III. Chapitres 20, 204, 21, 22, 23 – Les dépenses d'équipement

En 2017, les crédits totaux dédiés aux dépenses d'équipement s'élèveront à plus de 44,4 M€, dont près de 42,4 M€ hors avances sur marchés et échanges fonciers. Il s'agit d'un niveau d'investissement maintenu à un niveau très élevé, correspondant, une fois les investissements pris en charge par la communauté urbaine au titre des compétences qui lui sont transférées, aux engagements pris devant les rémois en début de mandat.

Les dépenses d'équipement de la Ville au BP 2017 se répartissent donc comme suit (en k€) :



Les crédits prévus au budget primitif 2017, qui ne correspondent qu'à une partie du montant total des autorisations de programmes correspondantes, sont les suivants :

Intitulé de l'AP	Montant des CP 2017
Education	5 595 000 €
Culture	2 144 627 €
Sport	2 400 000 €
Jeunesse	220 000 €
Solidarité et petite enfance	420 200 €
Espaces verts	2 140 000 €
Patrimoine de la collectivité	2 868 500 €
Espaces publics	2 984 000 €
Moyens généraux	2 491 000 €
SOUS TOTAL DES AP INVESTISSEMENT COURANT	21 263 327 €
Enseignement	1 273 270 €
Grande salle événementielle	525 000 €
Culture et patrimoine	6 049 896 €
Sport et jeunesse	660 000 €
Solidarités	705 000 €
Amélioration des conditions de travail	842 500 €
Aménagement des parcs de quartier	700 000 €
Politique de la Ville	1 737 200 €
Aménagement urbain	5 007 398 €
Commerce	63 327 €
Sécurité et bien vivre	3 611 280 €
SOUS TOTAL DES AP INVESTISSEMENT PROJET	21 174 871 €
TOTAL	42 438 198 €

Les dépenses d'équipement en 2017 s'élèvent à 42,4 M€ hors échanges fonciers et avances sur marchés.

1. Enseignement

L'enseignement est l'un des axes majeurs d'intervention de la Ville en 2017, qui consacrera ainsi près de 7 M€ pour les différentes structures scolaires rémoises.

Ainsi, 4,2 M€ sont destinés à la maintenance et à l'entretien courant du patrimoine bâti des écoles. Il s'agira par exemple du remplacement des menuiseries extérieures (Maternelle Charles Arnould, Groupe scolaire Tournebonnaux, Ecole Louvois, Maternelle La Pérouse, Élémentaire Général Carré...), du réaménagement de restaurant scolaire (Louvois), de travaux sur les couvertures (Elémentaire Pommery, Galilée..), de réfection de cours d'école ou de travaux de génie climatique. Par ailleurs, 0,9 M€ seront consacrés à l'installation, dans toutes les écoles, d'un équipement d'alarme avec détecteur de présence et dispositif d'alerte.

Dans le cadre d'une convention entre la Ville et l'Education nationale sur la période 2015/2020, la Ville de Reims réservera 0,8 M€ en 2017, sur un projet global de 3,1 M€, à l'acquisition de tableaux blancs interactifs et de classes mobiles (tablettes et ordinateurs de contrôle) pour permettre aux élèves rémois de développer leurs compétences dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Enfin, plus de 0,5 M€ est inscrit pour la finalisation des travaux dans les écoles Courtes Martin et Dauphinot et Gallieni.

L'ensemble des crédits qui étaient jusqu'à maintenant affectés à l'opération Sciences Po (Autorisation de Programme de plus de 75 M€), seront transférés à la communauté urbaine qui devra inscrire au titre de son budget 2017 une dépense de l'ordre de 9 M€.

2. Grande Salle événementielle

Dans le cadre du projet urbain Reims Grand Centre, il est prévu d'implanter la **Grande Salle Événementielle**. Cette salle, d'une capacité maximum d'au moins 9 000 places, permettra d'accueillir des événements sportifs, culturels ou économiques de première ampleur. Une autorisation de programme, dédiée aux études et à l'indemnisation des candidats, a été ouverte, 0,5 M€ ayant été prévus en 2017.

3. Culture et patrimoine

La Ville souhaite poursuivre son action en matière culturelle et patrimoniale, en réinvestissant l'espace public, en continuant le travail engagé de valorisation patrimoniale, ainsi qu'en favorisant une dynamique touristique et une offre culturelle qualitative aux rémois.

Ce seront ainsi plus de 11 M€ de crédits de paiement qui seront inscrits au BP 2017, au titre des autorisations de programme déjà engagées ou des nouvelles autorisations de programmes débutant en 2017.

Au titre des principales opérations, peuvent être citées :

- 2 M€ sont prévus pour l'élaboration d'un nouveau spectacle de valorisation patrimoniale, destiné à remplacer « Rêve de couleurs », dont 1 M€ dès 2017,
- 1 M€ sera inscrit en 2017 pour la poursuite de la rénovation de l'église Saint André, sur un montant total de 6 M€, opération devant se terminer en 2018. En ce qui concerne l'église Saint Maurice (réfection des façades), c'est près de 0,5 M€ qui est prévu au BP 2017.

Une autorisation de programme de 13,5 M€ a été votée pour permettre, en préalable à la restructuration complète du musée des Beaux-Arts, la construction de **réserves externalisées**, mutualisées pour les différents musées municipaux. 90 000 € seront inscrits au BP 2017 pour lancer cette opération et financer les études de maîtrise d'œuvre. Parallèlement, près de 1 M€ sera inscrit dès 2017 pour permettre la réalisation de travaux sur le musée des Beaux-Arts (restauration des toitures classées de l'aile Chanzy).

Les travaux sur la **Porte de Mars** se poursuivront, avec en 2017 le lancement des études de maîtrise d'œuvre pour la rénovation complète de l'édifice. 125 000 € sont prévus pour cet exercice pour un montant total de l'opération s'élevant à près de 5 M€.

L'opération de réhabilitation, de sécurisation et de mise en accessibilité de **l'Hôtel de Ville** se poursuivra en 2017, avec une inscription à hauteur de 1,3 M€. Le montant total de l'opération s'élève à 12,5 M€.

Des investissements seront effectués pour assurer le bon fonctionnement des établissements culturels, comme par exemple :

- la modernisation du système informatique des bibliothèques (420 K€),
- la finalisation du projet de billetterie mutualisée (10 K€)
- la restauration des œuvres des musées (405 K€).

Enfin, près de 5 M€ seront investis, au titre de l'investissement courant, notamment pour l'entretien et la maintenance des différents bâtiments techniques, administratifs, culturels de la Ville.

4. Sport et Jeunesse

Ce sont près de 3,2 M€ qui sont prévus au BP 2017 afin de permettre à la Ville de poursuivre l'acquisition, l'amélioration et l'entretien des équipements dédiés à la pratique sportive et à la jeunesse.

A ce titre, 2,6 M€ de crédits seront mobilisés en 2017 pour la réalisation de différents travaux comme par exemple :

- La réfection générale des vestiaires et des toilettes du gymnase François Legros (160 K€),
- La réfection des bardages et peintures du gymnase Léo Borgniet (179 K€),
- La remise en état des vestiaires du stade Robert Pirès (120 K€),
- L'aménagement d'un terrain multisport (100 K€),
- Des travaux de génie climatique au stade des Eglantines (300 K€),
- L'éclairage extérieur du stade Louis Blériot (321 K€),
- Travaux dans les bâtiments des centres aérés (99 K€) ou des locaux de Reims Vital Ado (90k€).

De plus, sur l'exercice à venir, la Ville souhaite engager de nouveaux investissements visant à offrir des infrastructures ouvertes à tous, adaptées aux besoins des utilisateurs et en adéquation avec l'évolution des pratiques. Ainsi, le programme de rénovation ou de création de terrains synthétiques sera poursuivi, avec cette année la création d'un terrain de rugby synthétique au stade Georges Hébert (0,65 M€).

Enfin, dans le cadre de la réflexion sur le devenir du centre aéré La Rosière, une autorisation de programme (1 M€) a été ouverte, avec une première inscription de 10 000 € au titre du BP 2017.

5. Solidarités, petite enfance, amélioration des conditions de travail

Près de 2 M€ seront mobilisés au budget 2017 pour permettre différents travaux dans les maisons de quartier et dans différents autres bâtiments de la Ville.

Ainsi, le programme de réhabilitation des Maisons de Quartiers sera poursuivi. Dans le cadre des autorisations de programmes ouvertes, d'un montant global de plus de 9 M€, près de 0,5 M€ qui sera inscrit en 2017, notamment pour la Maison de Quartier les Epinettes et 40 K€ pour le lancement de l'opération « équipement public Croix-Rouge/pays de France ».

Par ailleurs, dans le cadre de l'autorisation de programme dédiée aux subventions d'équipement des crèches (total de 0,75 M€), une inscription de 200 K€ est prévue dès le BP 2017.

Enfin, les crédits seront inscrits pour poursuivre les travaux de réhabilitation des locaux de la Direction des espaces verts (0,5 M€ en 2017) et initier ceux du bâtiment situé rue Vauthier Lenoir (0,3 M€ en 2017).

6. Cadre de vie et aménagement urbain

L'amélioration du cadre de vie des rémois est également au centre du projet de la municipalité depuis le début du mandat. Pour 2017, cela se traduira notamment par un budget de 2,1 M€, dédiés aux travaux de gros entretien des **Espaces verts**, des aires de jeux et des cimetières de la Ville et pour équiper les services municipaux en charge de leur entretien. Ces crédits s'ajouteront aux 350 K€ dédiés au programme d'aménagement des parcs des quartiers et aux 350 k€ dédiés à la poursuite des travaux dans le Parc de Champagne.

L'année 2017 sera marquée par la montée en puissance des différents programmes d'aménagement urbain parmi lesquels :

- **Reims Grand Centre**, avec la réalisation des missions de planification et de coordination générale, ainsi que de la première phase de chantier d'espaces publics avec les fouilles archéologiques (crédits inscrits à hauteur de 2 M€ en 2017). Il s'agira enfin de finaliser les dernières acquisitions immobilières nécessaires à ce projet (1,2 M€ en 2017 sur un total de 26,6 M€).
- **l'aménagement des Promenades**, de la Place de la République au canal, pour un montant de 1,2 M€ en 2017.
- la rénovation des **abords de la Basilique Saint Rémi** (350 k€ en 2017)
- la **place de l'Hôtel de Ville** (225 K€ en 2017).

Au global ce seront près de 7,9 M€ qui seront mobilisés en 2017.

7. Renouveau urbain

Plus de 1,7 M€ sera investi en 2017 au titre du renouvellement urbain et de la politique de la ville.

Le **foyer de jeunes travailleurs Painsavoine** sera restructuré et réhabilité en résidence sociale. La Ville de Reims soutiendra ce projet à hauteur de 0,3 M€, dont 50 000 € en 2017.

Les travaux d'aménagement du PNRU 1 se poursuivront dans le quartier **Orgeval**, 1,48 M€ ayant été inscrit au BP 2017. Des crédits seront également inscrits pour finaliser les projets prévus dans les autres quartiers au titre du PNRU1, dont 15 k€ pour **Wilson**, 100k€ pour **Les Epinettes** ou 67 k€ pour le **Croix-Rouge**.

Il est à noter que de nombreux travaux (voirie notamment) inclus dans les programmes de rénovation urbaine relèveront, à compter du 1^{er} janvier 2017, de la compétence de la communauté urbaine, les crédits inscrits au BP 2017 de la Ville de Reims correspondant aux seules compétences dont elle aura la charge.

Les autorisations de programme, votées par la Ville de Reims pour la globalité des opérations de rénovation urbaine, feront donc l'objet, en 2017, d'un transfert partiel à la communauté urbaine. Ainsi, pour 2017, la communauté urbaine aura à inscrire, au titre des compétences transférées de la Ville de Reims en la matière, plus de 3,5 M€.

8. Sécurité et bien vivre

L'amélioration du cadre de vie des Rémois passe obligatoirement par un effort substantiel en matière de sécurité, axe majeur du mandat.

Trois points fondamentaux structurent le projet :

- la montée en puissance de la police municipale,
- l'accompagnement du projet en terme de moyens (l'acquisition de nouveaux véhicules, la mise à niveau des moyens de sécurité et de communication),
- le développement de la vidéo protection urbaine sur l'ensemble des quartiers et la mise à niveau du centre de supervision urbaine à l'Hôtel de Police municipale situé rue Ernest Renan.

L'année 2017 correspondra à la troisième phase d'investissement, soit l'installation et la mise en service de **50 caméras supplémentaires**, pour un montant de 1,2 M€.

L'amélioration de la sécurité et du bien vivre se traduira également par :

- la déclinaison du programme de mise en accessibilité des immeubles et des espaces publics, pour un budget de 2 M€ en 2017,
- la mise en place d'un contrôle d'accès des places d'Erlon et Cathédrale (0,4 M€),
- l'amélioration des sites dédiés au commerce (63 k€ étant inscrits pour les Halles du Boulingrin).

9. Espaces publics

L'année 2017 verra le transfert, à la communauté urbaine, de la prise en charge des travaux de création et de gros entretien de la voirie communale.

Toutefois, la Ville de Reims continuera à rester compétente pour ce qui concerne les places piétonnes, les parkings non fermés ou les rues piétonnes. De même, tous les équipements nécessaires aux illuminations de fin d'année ou à la viabilité hivernale resteront à sa charge.

Pour 2017, ces différents postes représenteront un montant de près de 3 M€, dont 0,8 M€ pour les travaux sur la place d'Erlon.

VIème partie : Le budget annexe du restaurant administratif

I. Le budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement est en légère hausse de près de + 3 %.

La fréquentation par le personnel, en baisse depuis 2014 en lien avec l'instauration des tickets restaurant, tend à se stabiliser.

De plus, une convention avec la société Moët Hennessy Champagne Service (M.H.C.S) a été mise en place à compter du 1^{er} octobre 2016, permettant aux salariés de cette entreprise de bénéficier des services rendus par le restaurant municipal.

Ces effets conjugués justifient la hausse prévisionnelle des recettes.

En conséquence, les autres produits de gestion courante qui correspondent à la participation du budget principal restent constants et s'établissent à 274 K€.

Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2016	BP 2017
70 – Produits des services	174 300	179 600
74 – Dotations et Participations	134 360	146 400
75 – Autres Produits de gestion courantes	274 000	274 000
Total recettes de gestion courante	582 660	600 000
77 – Produits exceptionnels	100	100
Total recettes réelles de fonctionnement	582 760	600 100
042 – Transferts entre sections	0	0
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0	0
Total recettes de fonctionnement	582 760	600 100

En dépenses, les charges à caractère général sont stables alors que les charges de personnel sont en augmentation de 7,10 %.

Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2016	BP 2017
011 – Charges à caractère général	206 330	205 880
012 – Charges de personnel et frais assimilés	336 180	360 040
Total dépenses de gestion courante	542 510	565 920
66 – Charges financières	120	120
67 – Charges exceptionnelles	1 000	1 000
022 – Dépenses imprévues	3 130	3 060
Total dépenses réelles de fonctionnement	4 250	4 180
023 – Virement à la section d'investissement	9 500	5 600
042 – Transfert entre sections	26 500	24 400
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	36 000	30 000
Total	582 760	600 100

II. Le budget d'investissement

En investissement, en sus des crédits courants de renouvellement de matériel et de travaux courants pour respectivement 20 000 € et 10 000 €, il est prévu un crédit de 100 000 € pour des travaux de réfection de la ligne de libre-service de restauration (sols notamment).

Dépenses d'investissement (en euros)	BP 2016	BP 2017
21 – Immobilisations corporelles	20 000	20 000
23- Immobilisations en cours	117 000	110 000
Total dépenses d'équipement	137 000	130 000
Total	137 000	130 000

Recettes d'investissement (en euros)	BP 2016	BP 2017
16 – Emprunts et dettes assimilées	101 000	100 000
Total recettes financières	101 000	100 000
021 – Virement de la section de fonctionnement	9 500	5 600
040 – Opérations d'ordre entre sections	26 500	24 400
041 – Opérations patrimoniales		
Total recettes d'ordre	36 000	30 000
Total	137 000	130 000

VIIème partie : Le budget annexe des baux commerciaux

I. Le budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement est en diminution de 14,52 %.

En recettes, les autres produits de gestion courante diminuent de 239 581 €. Cette baisse provient d'une baisse des loyers de l'immeuble Reims 2000 d'un montant de 41 513 €, conformément aux réalisations constatées. En effet, cet immeuble en cours de cession abrite de moins en moins de locataires.

Pour l'équilibre de ce budget, la participation du budget principal est en baisse de 116 400 €.

Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2016	BP 2017
70 – Produits des services	132 100	90 587
75 – Autres produits de gestion courante	1 402 180	1 204 112
Total recettes de gestion courante	1 534 280	1 294 699
77 – Produits exceptionnels	1 000	1 000
Total recettes réelles de fonctionnement	1 535 280	1 295 699
042 – Transferts entre sections	114 658	114 658
Total recettes d'ordre de fonctionnement	114 658	114 658
Total recettes de fonctionnement	1 649 938	1 410 357

En dépenses, les charges à caractère général augmentent de 86 000 €, soit +13,3% avec notamment le réajustement des crédits de charges locatives (+100 000 €), en lien avec les dépenses de gardiennage du site Reims 2000 dont la cession n'a pas été effective courant 2016.

Les charges financières baissent de 25 900 €.

Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2016	BP 2017
011 – Charges à caractère général	645 300	731 300
65 – Autres charges de gestion courante	10 000	10 000
Total dépenses de gestion courante	655 300	741 300
66 – Charges financières	41 800	15 900
67 – Charges exceptionnelles	15 000	15 000
68 – Dotations aux provisions	25 000	25 000
022 – Dépenses imprévues	7 180	7 499
Total dépenses réelles de fonctionnement	744 280	804 699
023 – Virement à la section d'investissement	316 698	16 698
042 – Transfert entre sections	588 960	588 960
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	905 658	605 658
Total	1 649 938	1 410 357

II. Le budget d'investissement

Le budget d'investissement diminue de plus de 303 000 €. Cette évolution s'explique quasi exclusivement dans la baisse du remboursement de capital de l'emprunt.

Concomitamment à la baisse des charges financières, le remboursement du capital de la dette passe de 781 000 € en 2016 à 473 000 € en 2017.

Dépenses d'investissement (en euros)	BP 2016	BP 2017
23- Immobilisations en cours	15 000	20 000
Total dépenses d'équipement	15 000	20 000
16 – Emprunts et dettes assimilées	811 000	503 000
27 – Autres immobilisations financières	10 000	10 000
Total dépenses financières	821 000	513 000
Total des dépenses réelles d'investissement	836 000	533 000
040 – Opérations d'ordre entre sections	114 658	114 658
Total dépenses d'ordre	114 658	114 658
Total	950 658	647 658

Aucun emprunt n'est inscrit étant donné le faible montant des travaux prévus. Les crédits inscrits au chapitre 16 correspondent aux dépôts et cautionnements reçus pour 30 000 €, somme équivalente à celle inscrite en dépense pour leur remboursement.

Recettes d'investissement (en euros)	BP 2016	BP 2017
10 – Dotations, fonds divers	5 000	2 000
16 – Emprunts et dettes assimilées	30 000	30 000
27 – Autres immobilisations financières	10 000	10 000
Total recettes financières	45 000	42 000
021 – Virement de la section de fonctionnement	316 698	16 698
040 – Opérations d'ordre entre sections	588 960	588 960
Total recettes d'ordre	905 658	605 658
Total	950 658	647 658

Annexe : mutualisation de services : modalités de refacturation

		Communauté urbaine				Ville de Reims											
flux Ville / CU	budget principal		dépenses		recettes		budget principal		dépenses		recettes						
			3 868 161		26 319 659		principal (2)		22 192 032		principal (1)		2 878 456				
		dont		recettes depuis VDR (2)				dont									
		vers Ville de Reims 012		2 585 391		22 192 032		chap 012		18 722 426							
		vers Ville de Reims 011		293 065				chap 011		3 469 606							
		sous total VDR (1)		2 878 456													
		vers transports		161 056		recettes depuis BA (4)				4 127 627							
		vers eau		268 555													
		vers assainissement		72 503													
		vers archéologie		46 158													
		vers ordure ménagère		342 644													
		sous total BA (3)		890 916													
flux CU	budgets annexes		dépenses		recettes		budgets annexes		dépenses		recettes						
	eau vers ppal		1 567 616		transports		161 056		eau		depuis ppal		268 555				
	assainissement		1 172 912		eau		depuis ppal		assainissement		72 503						
	transport		282 298		assainissement		46 158		OM		342 644						
	Bezannes		292 731		archéologie		46 158		TOTAL (3)		890 916						
	Malle		17 807		OM		342 644										
	OM		464 872		TOTAL (3)		890 916										
	archéologie		269 238														
	Husselle		23 014														
	Coubertin		11 017														
	Boucle		26 122														
	TOTAL (4)		4 127 627														
	flux CU entre BA		budgets annexes				dépenses				recettes						
		assainissement depuis eau				2 126 630				eau depuis assainissement				2 126 630			

(1) remboursement par le budget principal de la CU des frais de mutualisation au profit de la ville de Reims (mise à disposition de services de la Ville de Reims vers la CU)

(2) remboursement par la Ville de Reims des frais de mutualisation de services au profit de la CU (mise à disposition des services de la CU au profit de la ville de Reims)

(3) remboursement des frais de mutualisation pris en charge par les budgets annexes de la CU pour le compte de la ville de Reims

(4) remboursement de frais entre les budgets de CU (budget principal et budgets annexes)